



Conditions générales de vente pour les cours d'activité physique de la Ligue bernoise et haut-valaisanne contre le rhumatisme

Afin de vous faciliter l'accès aux cours, voici quelques **INFORMATIONS IMPORTANTES**. Ces règles constituent les conditions générales de la Ligue bernoise et haut-valaisanne contre le rhumatisme. En signant le talon ci-joint, vous confirmez l'acceptation des conditions générales.

Pour les cours **Aquateam** (AquaGym et AquaFit), il y a quelques règles spéciales qui s'appliquent en partie. Celles-ci sont indiquées en bleu ci-dessous.

CERTIFICAT MÉDICAL ET PARTICIPATION AUX COURS

Lors de l'inscription à un cours Aquacura ou Osteogym, la Ligue bernoise et haut-valaisanne contre le rhumatisme exige de tous les participants un certificat médical récent.

FRAIS DE COURS

Les frais de cours sont facturés trimestriellement avant le début du cours, payables dans les 30 jours après réception. **Les cours en bloc** sont facturés à l'avance pour la durée correspondante.

TEMPÉRATURE DE L'EAU

La température de l'eau aux cours Aquacura se situe entre 32 et 34°C.

Aquawell, AquaGym et AquaFit ont lieu dans une eau dont la température varie entre 28 et 34°C, dépendant de la piscine.

ASSURANCE ET INFORMATIONS SUR VOTRE SANTÉ

Vous remplissez chez nous un **questionnaire de santé** conforme à la vérité. Ces informations sont traitées de manière confidentielle et servent au chef du cours d'avoir la connaissance nécessaire de l'état de santé de ses participants. Une assurance accident et responsabilité civile est à la charge des participants.

RESPONSABILITÉ

Vous vous entraînez sous votre propre responsabilité et êtes vous-même responsable de votre sécurité. Effectuez les exercices de manière adaptée à votre état de santé et à vos possibilités et limites personnelles.

Cours en ligne : Si vous n'êtes pas sûr(e) que votre condition physique vous permette de faire l'exercice, ne faites pas l'exercice et clarifiez d'abord la situation avec votre personne de contact médicale (p. ex. médecin ou physiothérapeute). La Ligue bernoise et haut-valaisanne contre le rhumatisme décline toute responsabilité en cas de dommages survenus pendant l'entraînement.

REMBOURSEMENT

Les frais de cours déjà payés pour des cours commencés mais non suivis ne peuvent pas être remboursés. Exception: si vous devez vous absenter de votre cours pour cause de maladie, d'accident ou de séjour en cure, les leçons non suivies vous seront créditées. L'absence pour raison de santé doit être confirmée par écrit par votre médecin (certificat médical). Des frais de CHF 15.00 seront déduits de l'avoir pour le traitement.

En cas d'abandon définitif du cours sans réintégration ultérieure, les participants doivent eux-mêmes réclamer les avoirs ouverts par écrit auprès de la Ligue bernoise et haut-valaisanne contre le rhumatisme en indiquant leurs coordonnées bancaires (IBAN). Dans ce cas également, les conditions susmentionnées s'appliquent.





Ligue bernoise et haut-valaisanne contre le rhumatisme

Notre action – votre mobilité

Les certificats médicaux sont traités après la fin du cours, car nous ne pouvons vérifier les absences qu'après avoir reçu les listes de présence complètes. Mais comme les factures pour les cours suivants sont établies plus tôt, le crédit n'est en général accordé que pour le deuxième trimestre suivant.

Les mutations de factures déjà établies et envoyées sont soumises à des frais de traitement de CHF 10.00.

RATTRAPAGE DES LEÇONS MANQUÉES

Les participants aux cours Aquateam ont la possibilité d'anticiper ou de rattraper les leçons manquées pendant le trimestre en cours dans un autre cours Aquateam de l'horaire actuel. La condition est que le cours ne soit pas complet (voir l'horaire). Il n'est pas nécessaire de s'inscrire ou de se désinscrire en cas d'absence unique ou de rattrapage. L'horaire actuel est disponible sur www.aquateam.ch. Il n'est pas possible de créditer les cours manqués sur un nouveau trimestre.

Cette règle ne s'applique PAS aux autres cours de la Ligue bernoise et haut-valaisanne contre le rhumatisme, car celles-ci se déroulent en grande partie en petits groupes, où les places disponibles sont très limitées.

ACCÈS AU COURS

Si vous ne pouvez ou ne voulez plus suivre le cours, veuillez vous **désinscrire par écrit ou par téléphone auprès du secrétariat de cours et oralement auprès de votre instructeur/institutrice**, afin que la place libérée puisse être proposée à une autre personne. En cas de départ pendant un trimestre en cours, vous n'avez pas droit au remboursement des leçons non suivies jusqu'à la fin du cours (exception: voir paragraphe "Remboursement").

L'abonnement au cours est automatiquement prolongé sans désinscription. Les désinscriptions pour le **trimestre suivant** doivent être effectuées au plus tard un mois avant la fin de chaque trimestre (c'est-à-dire avant fin février, fin mai, fin août et fin novembre). Le non-paiement du montant du cours facturé et/ou l'absence à votre cours ne sont pas considérés comme une désinscription.

Si vous souhaitez interrompre un trimestre, nous ne pouvons ni réserver ni garantir votre place pour le cours suivant. Pour une reprise, veuillez vous inscrire assez tôt.

Les cours en bloc se terminent automatiquement avec le dernier jour de cours. Pour suivre un autre cours bloc, il faut impérativement se réinscrire.

PRISE EN CHARGE PAR LA CAISSE D'ASSURANCE MALADIE

Nous vous recommandons de vérifier si votre caisse maladie (assurance complémentaire) prend en charge une partie de la thérapie de groupe. En cas de problèmes dans le domaine des assurances sociales et/ou des questions financières, nos assistantes sociales sont à votre disposition pour vous conseiller et vous aider.

Les cours Aquateam sont reconnus par QualiCert et la plupart des assurances complémentaires contribuent aux frais de cours. Une fois le paiement des frais de cours effectué, vous pouvez nous demander une attestation correspondante pour la caisse-maladie.

Nous vous souhaitons beaucoup de plaisir et de succès pendant votre cours !

Nous vous prions de bien vouloir remplir intégralement le talon ci-joint et de nous le retourner.

Comme notre offre de cours est subventionnée par l'Office fédéral des assurances sociales, nous sommes tenus de demander à nos participant(e)s les informations figurant dans la partie inférieure du talon.

Actualisée en mai 2023





**Ligue bernoise et haut-valaisanne
contre le rhumatisme**

Notre action – votre mobilité

**EN ENVOYANT CE FORMULAIRE ET EN APPOSANT MA SIGNATURE, JE CONFIRME D'AVOIR LU
LES CONDITIONS GÉNÉRALES ET DE LES ACCEPTER.** (version mai 2023)

Nom _____ Prénom _____
Rue/numéro _____ NPA/localité _____
Date de naissance _____ Tél. _____
E- Mail _____

Données dont nous avons besoin pour l'Office fédéral des assurances sociales :

Recevez-vous/avez-vous déjà reçu des prestations AI ? oui non
(rente, moyens auxiliaires, reconversion, mesures médicales, etc.)

Une demande est-elle en cours auprès de l'AI - Assurance Invalidité ? oui non

Touchez-vous l'AVS ? oui non

Lieu, date _____ Signature _____

Veillez remplir le talon et l'envoyer à :
Ligue bernoise et haut-valaisanne contre le rhumatisme, Holzikofenweg 22, 3007 Berne

